



Société anonyme au capital de 1 000 395 971,25 euros
Siège social : 29, boulevard Haussmann - 75009 PARIS
552 120 222 R.C.S. PARIS

RAPPORT SUR LES RISQUES

PILIER 3 31.03.2025

SOMMAIRE

1 CHIFFRES CLÉS	3
2 GESTION DU CAPITAL ET ADEQUATION DES FONDS PROPRES	6
2.1 Fonds propres	6
2.2 Expositions pondérées et exigences de fonds propres	7
2.3 Ratio de levier	10
2.4 Ratio de conglomérat financier	10
3 RISQUE DE CREDIT	11
3.1 Informations quantitatives complémentaires sur le risque de crédit	11
4 RISQUE DE CONTREPARTIE	12
4.1 Informations quantitatives	12
5 RISQUE DE MARCHÉ	13
5.1 Evolution de la VaR de trading	13
5.2 Informations quantitatives complémentaires sur le risque de marché	15
6 RISQUE DE LIQUIDITÉ	16
6.1 Réserve de liquidité	16
6.2 Ratios réglementaires	16
7 RISQUE STRUCTUREL DE CHANGE	19
8 ANNEXES	20
8.1 Index des tableaux du Rapport sur les risques	20

1 CHIFFRES CLÉS

Les montants composant les ratios prudentiels de solvabilité et de levier affichés ci-après prennent en compte les dispositions transitoires relatives à l'introduction de la norme IFRS 9, et ce sur tout l'historique considéré.

Les informations publiées dans ce rapport trimestriel tiennent compte des évolutions introduites par les autorités européennes avec le règlement d'exécution (UE) N°2024/1623 (CCR3) modifiant le règlement (UE) N°2021/637 (CCR2) en matière d'exigences prudentielles de publication auxquelles le groupe Société Générale est assujetti. La publication du Pilier 3 évolue selon les normes techniques de l'EBA (EBA/ITS/2024/06)

TABEAU 1 : INDICATEURS CLES (KM1)

(En M EUR)		31.03.2025	31.12.2024	30.09.2024®	30.06.2024	31.03.2024
FONDS PROPRES DISPONIBLES (MONTANTS)						
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	51 890	51 764	50 875	50 937	50 832
2	Fonds propres de catégorie 1	62 428	62 573	60 131	60 977	60 835
3	Fonds propres totaux	74 092	73 744	70 572	72 009	72 148
EXPOSITIONS PONDÉRÉES (RWA)						
4	Montant total des actifs pondérés	393 072	389 503	392 339	388 536	388 216
4a	Montant total des actifs pondérés sans application de l'output floor	393 072				
RATIOS DE FONDS PROPRES (EN POURCENTAGE DU MONTANT DE RWA)						
5	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (%)	13,20%	13,29%	12,97%	13,11%	13,09%
5b	Ratio de fonds propres de base catégorie 1 sans application de l'output floor TREA (%)	13,20%				
6	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	15,88%	16,06%	15,33%	15,69%	15,67%
6b	Ratio de fonds propres de catégorie 1 sans application de l'output floor TREA (%)	15,88%				
7	Ratio de fonds propres totaux (%)	18,85%	18,93%	17,99%	18,53%	18,58%
7b	Ratio de fonds propres totaux sans application de l'output floor TREA (%)	18,85%				
EXIGENCES DE FONDS PROPRES SUPPLEMENTAIRES POUR FAIRE FACE AUX RISQUES AUTRES QUE LE RISQUE DE LEVIER EXCESSIF (EN POURCENTAGE DU MONTANT DE RWA)						
EU 7d	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (%)	2,38%	2,42%	2,42%	2,42%	2,42%
EU 7e	dont à satisfaire avec des fonds propres CET1 (%)	1,40%	1,44%	1,44%	1,44%	1,44%
EU 7f	dont à satisfaire avec des fonds propres de Tier 1 (%)	1,82%	1,86%	1,86%	1,86%	1,86%
EU 7g	Exigences totales de fonds propres SREP (%) ⁽¹⁾	10,38%	10,42%	10,42%	10,42%	10,42%
EXIGENCE GLOBALE DE COUSSIN ET EXIGENCE GLOBALE DE FONDS PROPRES (EN POURCENTAGE DU MONTANT DE RWA)						
8	Coussin de conservation des fonds propres (%)	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%
EU 8a	Coussin de conservation découlant du risque macroprudentiel ou systémique constaté au niveau d'un État membre (%)	-	-	-	-	-
9	Coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (%)	0,83%	0,82%	0,80%	0,81%	0,79%
EU 9a	Coussin pour le risque systémique (%)	-	-	-	-	-
10	Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (G-SIB)(%)	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%
EU 10a	Coussin pour les autres établissements d'importance systémique(D-SIB) (%)	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%
11	Exigence globale de coussin (%)	4,33%	4,32%	4,30%	4,31%	4,29%
EU 11a	Exigences globales de fonds propres totaux(%)	14,71%	14,74%	14,72%	14,73%	14,71%
12	Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP (%)	7,30%	7,35%	7,03%	7,17%	7,15%

RATIO DE LEVIER						
13	Mesure de l'exposition totale ⁽²⁾	1 425 723	1 442 125	1 435 055	1 461 927	1 458 821
14	Ratio de levier (%)	4,38%	4,34%	4,19%	4,17%	4,17%
EXIGENCES DE FONDS PROPRES SUPPLEMENTAIRES POUR FAIRE FACE AU RISQUE DE LEVIER EXCESSIF (EN POURCENTAGE DE LA MESURE DE L'EXPOSITION TOTALE)						
EU 14a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	0,10%	0,10%	0,10%	0,10%	0,10%
EU 14b	dont à satisfaire avec des fonds propres CET1 (%)	-	-	-	-	-
EU 14c	Exigences de ratio de levier SREP totales (%) ⁽³⁾	3,10%	3,10%	3,10%	3,10%	3,10%
EXIGENCE DE COUSSIN LIE AU RATIO DE LEVIER ET EXIGENCE DE RATIO DE LEVIER GLOBALE (EN POURCENTAGE DE LA MESURE DE L'EXPOSITION TOTALE)						
EU 14d	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	0,50%	0,50%	0,50%	0,50%	0,50%
EU 14e	Exigence de ratio de levier globale (%) ⁽³⁾	3,60%	3,60%	3,60%	3,60%	3,60%
RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITE						
15	Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux (valeur pondérée – moyenne)	282 881	286 262	288 265	283 125	276 307
EU 16a	Sorties de trésorerie – Valeur pondérée totale	386 501	386 280	378 756	384 230	393 272
EU 16b	Entrées de trésorerie – Valeur pondérée totale	200 282	202 702	195 483	202 667	218 786
16	Sorties de trésorerie nettes totales (valeur ajustée)	186 219	183 577	183 273	181 564	174 531
17	Ratio de couverture des besoins de liquidité (%)	152,19%	156,40%	157,65%	156,38%	158,62%
RATIO DE FINANCEMENT STABLE NET						
18	Financement stable disponible total	637 354	660 801	660 284	672 647	671 843
19	Financement stable requis total	552 218	566 450	569 779	573 173	573 333
20	Ratio de financement stable net NSFR (%)	115,42%	116,66%	115,88%	117,36%	117,18%
(1) L'exigence de fonds propres applicable au groupe Société Générale au titre du Pilier 2 s'élève à 2,38% (dont 1,40% en CET1) jusqu'au 31/03/2025, portant l'exigence de fonds propres SREP totale à 10,38%. (2) La mesure de l'exposition de levier tient compte, sur tout l'historique considéré, de l'option d'exemption temporaire de certaines expositions banques centrales permise par la réglementation européenne. (3) L'exigence de ratio levier applicable au groupe Société Générale est de 3,6% dont 3,1% de l'exigence réglementaire au titre du Pilier 1 et 0,5% lié aux coussins OLRR. ® : re-soumission						

TABEAU 2 : TLAC – INDICATEURS CLES (KM2)

(En M EUR)		TLAC			
		31.03.2025	31.12.2024	30.09.2024®	30.06.2024
FONDS PROPRES ET INSTRUMENTS DE DETTES ELIGIBLES, RATIOS ET ELEMENTS CONSTITUTIFS ⁽¹⁾					
1	Fonds propres et instruments de dettes éligibles	115 787	115 758	108 418	110 259
2	Montant total d'expositions pondérées (RWA) du Groupe	393 072	389 503	392 339	388 536
3	Fonds propres et instruments de dettes éligibles en pourcentage des RWA	29,46%	29,72%	27,63%	28,38%
4	Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier	1 425 723	1 442 125	1 435 055	1 461 927
5	Fonds propres et instruments de dettes éligibles en pourcentage de l'exposition de levier	8,12%	8,03%	7,55%	7,54%
6a	Application de l'exemption prévue par le règlement (UE) n° 2019/876, article 72 ter, paragraphe 4	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable
6b	En cas d'application du paragraphe 3 de l'article 72 ter du règlement (UE) n° 2019/876, montant total des dettes senior préférées éligibles au ratio TLAC	Non appliqué	Non appliqué	Non appliqué	Non appliqué
6c	En cas d'application du paragraphe 3 de l'article 72 ter du règlement (UE) n° 2019/876, part des dettes senior préférées utilisées dans le calcul du ratio TLAC	Non appliqué	Non appliqué	Non appliqué	Non appliqué
(1) Avec prise en compte des dispositions transitoires IFRS 9 sur tout l'historique considéré en 2024 ® re-soumission					

Le Groupe présente, au 31 mars 2025, un ratio TLAC de 29,46% des expositions pondérées (RWA) pour une exigence réglementaire de 22,32%, et de 8,12% de l'exposition de levier pour une exigence réglementaire de 6,75%.

À compter du T2-2024, le Groupe Société Générale a choisi de renoncer à la possibilité prévue par l'article 72 ter du règlement CRR d'utiliser de la dette senior préférée pour le respect de l'exigence TLAC.

2 GESTION DU CAPITAL ET ADEQUATION DES FONDS PROPRES

2.1 FONDS PROPRES

TABEAU 3 : FONDS PROPRES PRUDENTIELS ET RATIOS DE SOLVABILITE ⁽¹⁾

(En M EUR)	31.03.2025	31.12.2024
Capitaux propres part du Groupe	70 556	70 255
Titres super subordonnés (TSS)	(10 153)	(10 526)
Titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI)	-	-
Capitaux propres consolidés, part du Groupe, net des TSS et TSDI	60 403	59 729
Participations ne donnant pas le contrôle	9 510	9 332
Immobilisations incorporelles	(2 329)	(2 413)
Écarts d'acquisitions	(4 866)	(4 897)
Dividendes proposés à l'AG et coupons à verser sur TSS et TSDI	(1 307)	(1 853)
Déductions et retraitements prudentiels	(9 520)	(8 135)
TOTAL DES FONDS PROPRES COMMON EQUITY TIER 1	51 890	51 764
Titres super subordonnés (TSS) et actions de préférence	10 153	10 526
Autres fonds propres additionnels de catégorie 1	522	422
Déductions <i>Additional Tier 1</i>	(137)	(139)
TOTAL DES FONDS PROPRES TIER 1	62 428	62 573
Instruments <i>Tier 2</i>	11 867	11 461
Autres fonds propres additionnels de catégorie 2	306	225
Déductions <i>Tier 2</i>	(508)	(514)
Fonds propres globaux	74 092	73 744
TOTAL DES EXPOSITIONS PONDÉRÉES	393 072	389 503
Expositions pondérées au titre des risques de crédit et de contrepartie	317 658	327 224
Expositions pondérées au titre du risque de marché	10 719	12 195
Expositions pondérées au titre du risque opérationnel	64 695	50 085
Ratios de solvabilité		
Ratio <i>Common Equity Tier 1</i>	13,20%	13,29%
Ratio <i>Tier 1</i>	15,88%	16,06%
Ratio Global	18,85%	18,93%
(1) Ratios phasés selon les règles CRR3/CRD6, incluant le compromis danois pour les activités d'assurance.		

2.2 EXPOSITIONS PONDEREES ET EXIGENCES DE FONDS PROPRES

TABLEAU 4 : VUE D'ENSEMBLE DES EXPOSITIONS PONDEREES (OV1)

		Expositions pondérées (RWA)		Exigences totales de fonds propres
(En M EUR)		31.03.2025	31.12.2024	31.03.2025
1	Risque de crédit (à l'exclusion du risque de contrepartie)	284 459	297 927	22 757
2	dont approche standard	120 398	97 959	9 632
3	dont approche notations internes simple (F-IRB)	48 213	4 254	3 857
4	dont approche par référencement	899	707	72
EU 4a	dont actions selon la méthode de pondération simple		2 178	
EU 4b	dont autres actions traitées en approche IRB		16 260	
5	dont approche notations internes avancée (A-IRB)	102 665	176 570	8 213
6	Risque de contrepartie – CCR	19 191	21 883	1 535
7	dont approche standard	6 303	6 375	504
8	dont méthode du modèle interne (IMM)	9 876	10 546	790
EU 8a	dont expositions sur CCP	1 796	1 470	144
	dont ajustement de l'évaluation de crédit – CVA		2 723	
9	dont autres CCR	1 217	768	97
10	Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit - CVA	6 838		547
EU 10a	dont approche standard (SA)	0		0
EU 10b	dont l'approche basique (F-BA et R-BA)	6 838		547
EU 10c	dont l'approche simplifiée	0		0
15	Risque de règlement	3	8	0
16	Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation (après le plafond)	7 168	7 406	573
17	dont approche fondée sur les notations internes (SEC-IRBA)	2 099	2 130	168
18	dont approche fondée sur les notations externes (SEC-ERBA) (yc IAA)	3 904	4 063	312
19	dont approche standard SEC-SA	1 164	1 213	93
EU 19a	dont expositions pondérées à 1 250% (ou déduites des fonds propres)	-	-	-
20	Risques de position, de change et de matières premières (Risque de marché)	10 716	12 195	857
21	dont approche alternative standardisée (A-SA)			
EU 21a	dont approche standard simplifiée (S-SA)	2 117	2,825	169
	dont approche sur les modèles internes (IMA)	7 812	9,370	625
EU 22	dont approche alternative sur les modèles internes (A-IMA)			
EU 22a	Grands risques	0	0	0
23	Reclassification entre portefeuille de négociation et hors négociation	0		0
24	Risque opérationnel	64 695	50 085	5 176
	dont approche de base		-	
	dont approche standard		4 730	
	dont approche par mesure avancée (AMA)		45 355	
EU 24a	Expositions d'actifs crypto monnaie	3		0
25	Montants (inclus dans la section « risque de crédit » supra) inférieurs aux seuils de déduction (soumis à une pondération de 250%)	5 965	6 794	477
26	Application de l'output floor (%)	50%		
27	Ajustement pour l'output floor (avant application du plafond transitionnel)	0		
28	Ajustement pour l'output floor (après application du plafond transitionnel)	0		
29	TOTAL	393 072	389 503	31 446

TABLEAU 5 : COMPARAISON DES RWA MODELISES ET EN APPROCHE STANDARD AU NIVEAU DU RISQUE (CMS1)

		a	b	c	d	Eu d
		RWA pour les approches modélisées	RWA pour les portefeuilles avec approches standards	Total RWA	RWA calculés avec l'approche full standard(1)	RWA, base de calcul de l'output floor
<i>(En Md EUR)</i>						
1	Risque de crédit (à l'exclusion du risque de contrepartie)	164 061	120 398	284 459	378 963	349 759
2	Risque de contrepartie	13 991	5 200	19 191	71 999	55 206
3	Ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)		6 838	6 838	6 838	6 838
4	Expositions de titrisation dans le portefeuille de bancaire	6 003	1 164	7 168	11 300	7 780
5	Risque de marché	8 600	2 117	10 716	28 243	28 243
6	Risque opérationnel		64 695	64 695	64 695	64 695
7	Autres montants d'exposition pondérés		5	5	3	3
8	Total	192 655	200 417	393 072	562 041	512 525

(1) Les données figurant dans la colonne « d » du tableau ci-dessus sont calculées selon les règles et règlements applicables en 2033, y compris les dispositions transitoires de l'article 495 du règlement CRR, et sur la base d'une hypothèse de bilan statique, sans tenir compte de la gestion dynamique de ce bilan ou de toute mesure d'atténuation. Concernant l'exposition au risque de marché, l'application des normes de la Revue Fondamentale du Portefeuille de Négociation (« FRTB ») telle que calculée en colonne « d » ne correspond pas aux estimations du Groupe de l'impact sur le ratio CET1, qui est confirmé à environ -40 pb.

TABEAU 6 : COMPARAISON DES MONTANTS PONDERES MODELISES ET EN APPROCHE STANDARD AU NIVEAU DES CATEGORIES D'ACTIFS (CMS2)

(En Md EUR)		RWA pour les approches modélisées	RWA si recalculé avec l'approche standard	Total RWA	RWA calculés avec l'approche full standard	RWA base de calcul de l'output floor
1	Administrations centrales et banques centrales	7 421	7 276	8 888	8 695	8 695
EU 1a	Administrations régionales et autorités locales	368	327	490	447	447
EU 1b	Entreprises secteur public	300	928	334	962	962
EU 1c	Entités classées comme Banques Multilatérales de développement en approche standard	251	179	263	191	191
EU 1d	Entités classées comme organisations internationales en approche standard	-	-	-	-	-
2	Etablissements	3 598	3 697	4 651	4 887	4 887
3	Sociétés financières	-	-	14 305	14 305	14 305
5	Entreprises	97 488	132 504	125 099	177 185	160 091
5.1	dont F-IRB est appliqué	41 464	68 840	41 464	65 790	65 790
5.2	dont A-IRB est appliqué	56 024	90 501	56 024	66 690	66 690
EU 5a	dont Entreprises générales	80 761	97 167	107 238	137 335	123 621
EU 5b	dont Sociétés spécialisées dans le prêt	16 727	35 337	17 860	39 849	36 470
EU 5c	dont Sociétés spécialisées dans le rachat de créances	1 231	1 989	1 231	1 989	1 989
6	Clientèle de détail	22 430	27 082	43 909	66 174	66 174
6.1	dont expositions renouvelables éligibles	1 066	2 193	3 246	4 388	4 388
6.1a	dont créances rachetées	4	4	4	5	5
6.1b	dont autres	21 360	24 886	40 659	61 781	61 781
6.2	dont garantie par un bien immobilier résidentiel	5 537	9 181	7 263	10 608	10 608
EU 7a	Expositions classées comme garanties par des biens immobiliers et expositions ADC en approche standard	22 138	48 788	27 870	50 054	37 944
EU7b	Organismes de placement collectif (OPC)	-	-	229	229	229
EU7c	Expositions en défaut selon l'approche standard	9 258	5 723	12 217	8 502	8 502
EU7d	Expositions classées comme expositions sur créances subordonnées selon l'approche standard	271	272	271	272	272
EU7e	Expositions classées comme obligations garanties selon SA	-	86	-	86	86
EU7f	Expositions classées comme créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à CT en SA	-	1 570	153	1 723	1 723
8	Autres	537	-	45 778	45 251	45 251
9	Total	164 061	228 432	284 459	378 963	349 759

TABEAU 7 : VENTILATION PAR PÔLE DES EXPOSITIONS PONDEREES PAR TYPE DE RISQUE

(En Md EUR)	Crédit et contrepartie	Marché	Opérationnel	Total 31.03.2025	Total 31.12.2024
Banque de détail en France, Banque Privée et Assurances	106,3		18,7	125,0	120,3
Banque de détail à l'International, Services de mobilité et de leasing	105,8	0,1	19,6	125,5	120,9
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	93,6	9,7	24,9	128,2	127,3
Hors Pôles	11,9	1,0	1,5	14,4	21,1
Groupe	317,7	10,7	64,7	393,1	389,5

Au 31 mars 2025, la ventilation des expositions pondérées (393,1 milliards d'euros) s'analyse comme suit :

- les risques de crédit et de contrepartie représentent 81% des expositions pondérées (dont 33% pour la Banque de détail à l'International, Services de mobilité et de leasing) ;
- le risque de marché représente 3% des expositions pondérées (dont 90% pour la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs) ;
- le risque opérationnel représente 16% des expositions pondérées (dont 38% pour la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs).

2.3 RATIO DE LEVIER

TABEAU 8 : SYNTHESE DU RATIO DE LEVIER ET PASSAGE DU BILAN COMPTABLE SUR PERIMETRE PRUDENTIEL A L'EXPOSITION DE LEVIER ⁽¹⁾

(En M EUR)	31.03.2025	31.12.2024
Fonds Propres Tier 1⁽²⁾	62 428	62 573
Total des actifs dans le bilan prudentiel⁽³⁾	1 385 726	1 407 367
Ajustements au titre des expositions sur dérivés	7 620	1 540
Ajustements au titre des opérations de financement sur titres ⁽⁴⁾	15 407	13 982
Exposition hors bilan (engagements de financement et garanties financières)	117 259	127 198
Ajustements techniques et réglementaires	(100 289)	(107 962)
Exposition de levier	1 425 723	1 442 125
Ratio de levier	4,38%	4,34%

(1) Ratios phasés selon les règles CRR3/CRD6, incluant le compromis danois pour les activités d'assurance

(2) La présentation du capital est disponible en tableau 3.

(3) Le bilan prudentiel correspond au bilan IFRS retraité du périmètre des entités mises en équivalence (principalement des filiales d'assurance).

(4) Opérations de financement sur titres : titres reçus en pension, titres donnés en pension, opérations de prêt ou d'emprunt de titres et toute autre opération sur titres similaire.

2.4 RATIO DE CONGLOMERAT FINANCIER

Au 31 Décembre 2024, le ratio conglomérat financier était de 132,8%, composé d'un numérateur « Fonds propres du conglomérat financier » de 79,5 milliards d'euros et d'un dénominateur « Exigence réglementaire des entités réglementées » de 59,9 milliards d'euros.

Au 30 Juin 2024, le ratio conglomérat financier était de 131,8 %, composé d'un numérateur « Fonds propres du conglomérat financier » de 78,8 milliards d'euros et d'un dénominateur « Exigence réglementaire des entités réglementées » de 59,8 milliards d'euros.

3 RISQUE DE CREDIT

3.1 INFORMATIONS QUANTITATIVES COMPLEMENTAIRES SUR LE RISQUE DE CREDIT

TABLEAU 9 : ÉTAT DES FLUX DES RWA RELATIFS AUX EXPOSITIONS AU RISQUE DE CREDIT DANS LE CADRE DE L'APPROCHE INTERNE (CR8)

(En M EUR)	Expositions pondérées (RWA)
Montant de RWA à la fin de la période de déclaration précédente (31.12.2024)	206 159
Taille de l'actif (+/-)	(949)
Qualité de l'actif (+/-)	2 033
Mises à jour des modèles (+/-)	2 950
Méthodologie et politiques (+/-)	(31 895)
Acquisitions et cessions (+/-)	(4 545)
Variations des taux de change (+/-)	(1 997)
Autres (+/-)	
Montant de RWA à la fin de la période de déclaration (31.03.2025)	171 756

4 RISQUE DE CONTREPARTIE

4.1 INFORMATIONS QUANTITATIVES

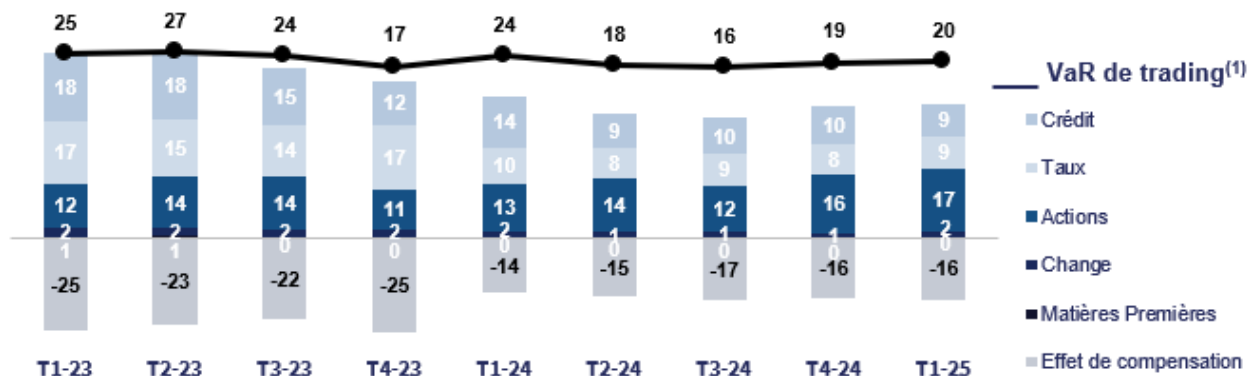
TABLEAU 10 : ÉTAT DES FLUX DES RWA RELATIFS AUX EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE DANS LE CADRE DE L'IMM (CCR7)

(En M EUR)	Expositions pondérées (RWA)
RWA de fin de la période précédente (31.12.2024)	10 643
Taille de l'actif	(282)
Qualité de crédit des contreparties	(202)
Mise à jour des modèles (IMM uniquement)	(44)
Méthodologie et politiques (IMM uniquement)	-
Acquisitions et cessions	-
Variations des taux de Change	(159)
Autres	
RWA de fin de la période de reporting (31.03.2025)	9 955

5 RISQUE DE MARCHÉ

5.1 EVOLUTION DE LA VAR DE TRADING

Moyenne trimestrielle de la Valeur en Risque (VaR) à 99%, indicateur synthétique permettant le suivi au jour le jour du risque de marché pris par la banque, en particulier dans ses activités de *trading*, en millions d'euros :



Var stressée ⁽²⁾ à 1 jour, 99% en M EUR	T1-24	T2-24	T3-24	T4-24	T1-25
Minimum	27	29	27	37	21
Maximum	51	49	53	57	54
Moyenne	40	40	41	47	38

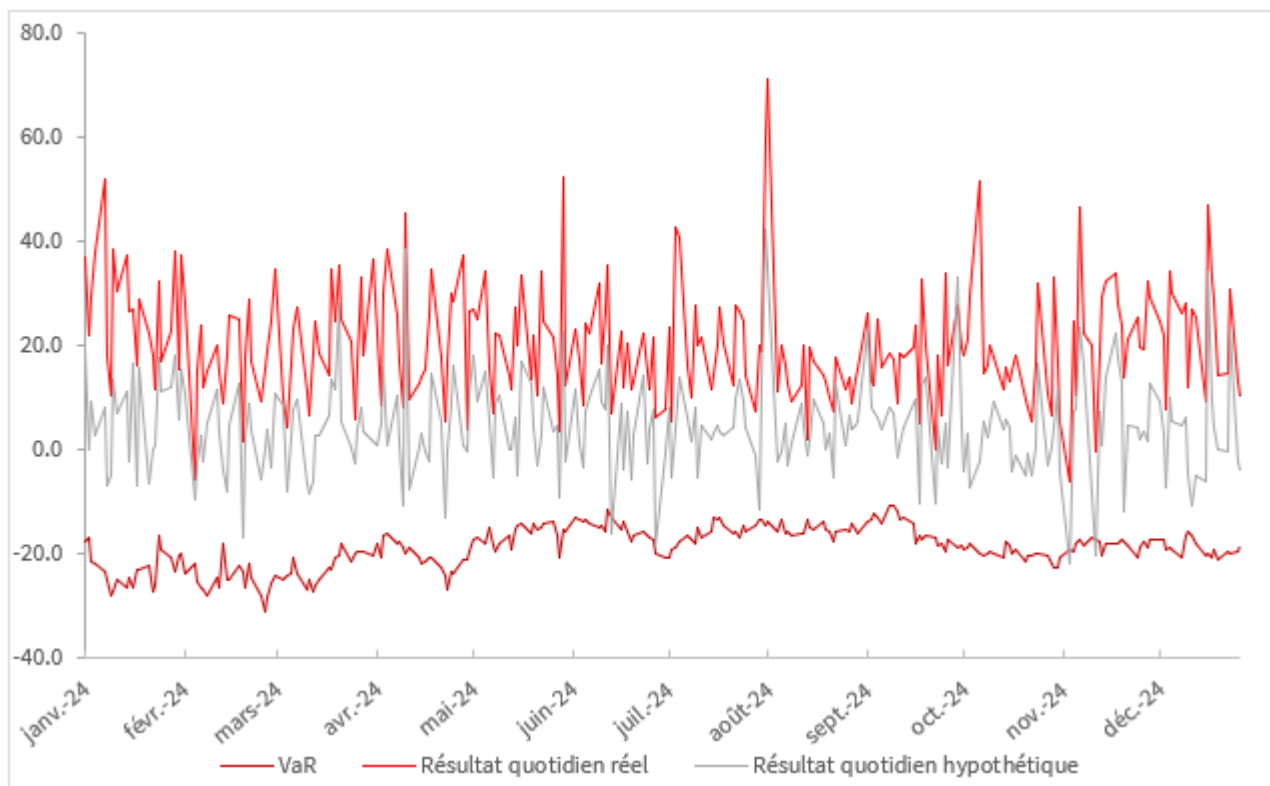
(1) *VaR de trading* : mesure sur un an d'historique (soit 260 scénarii) du plus grand risque obtenu après élimination de 1% des occurrences les plus défavorables

(2) *VaR Stressée* : approche identique à celle de la *VaR* (« simulation historique » avec des chocs « 1 jour » et un intervalle de confiance à 99%), mais sur une fenêtre historique fixe d'un an correspondant à une période de tensions financières significatives, plutôt qu'une période glissante d'un an

Backtesting VaR

Le graphe suivant remplace le graphe de la page 195 du Pilier 3 2025.

VaR (un jour, 99%), Résultat quotidien réel¹ et Résultat quotidien hypothétique² du portefeuille de négociation (2024, en MEUR)



1 « Résultat réel » par convention par la suite

2 « Résultat hypothétique » par convention par la suite

5.2 INFORMATIONS QUANTITATIVES COMPLEMENTAIRES SUR LE RISQUE DE MARCHE

TABEAU 11 : ÉTAT DES FLUX DES RWA RELATIFS AUX EXPOSITIONS AU RISQUE DE MARCHE DANS LE CADRE DE L'APPROCHE FONDÉE SUR LES MODÈLES INTERNES (MR2-B)

(En M EUR)	VaR	SVaR	IRC	CRM	Autre	Total RWA	Exigences de fonds propres
RWA à la fin de la période précédente (31.12.2024)	2 291	6 110	726	243	-	9 370	750
<i>Ajustement réglementaire</i>	<i>(1 472)</i>	<i>(4 241)</i>	<i>(275)</i>	<i>(71)</i>		<i>(6 059)</i>	<i>(485)</i>
<i>RWA à la fin du précédent trimestre</i>	<i>819</i>	<i>1 869</i>	<i>451</i>	<i>172</i>		<i>3 311</i>	<i>265</i>
Variations des niveaux de risque	(257)	(188)	(511)	(10)		56	5
Actualisations/modifications du modèle							
Méthodologie et politiques	128						
Acquisitions et cessions							
Variations des taux de change	1	4					
Autres							
<i>RWA à la fin de la période considérée</i>	<i>692</i>	<i>1 685</i>	<i>962</i>	<i>162</i>		<i>3 501</i>	<i>280</i>
<i>Ajustement réglementaire</i>	<i>1 640</i>	<i>3 460</i>	<i>0</i>	<i>0</i>		<i>5 099</i>	<i>408</i>
RWA à la fin de la période (31.03.2025)	2 331	5 144	962	162		8 600	688

Les effets sont définis comme suit :

- Ajustement réglementaire : delta entre les RWA utilisés pour le calcul des RWA réglementaires et les RWA du dernier jour ou de la dernière semaine de la période ;
- Variations des niveaux de risque : évolutions liées aux caractéristiques de marché ;
- Actualisations/modifications du modèle : évolutions relatives à la mise à jour significative du modèle liée aux observations (recalibrage) et à l'évolution du périmètre de calcul ;
- Méthodologie et politiques : changements découlant de l'évolution de la réglementation ;
- Acquisitions et cessions : évolutions dues à l'achat ou à la vente de lignes métiers/produits ou d'entités ;
- Variations des taux de change : évolutions découlant de la fluctuation des devises.

6 RISQUE DE LIQUIDITÉ

6.1 RESERVE DE LIQUIDITE

TABEAU 12 : RESERVE DE LIQUIDITE

(En Md EUR)	31.03.2025	31.12.2024
Dépôts en banques centrales (hors réserves obligatoires)	166	190
Titres HQLA disponibles négociables sur le marché (après décote)	104	82
Autres actifs disponibles éligibles en banques centrales (après décote)	46	43
TOTAL	316	315

6.2 RATIOS REGLEMENTAIRES

Les exigences réglementaires en matière de risque de liquidité sont appréhendées au travers de deux ratios :

- le Liquidity Coverage Ratio (LCR), ratio court terme, dont l'objectif est de s'assurer que les établissements disposent d'actifs liquides de qualité et quantité suffisantes pour couvrir, durant trente jours, une crise de liquidité sévère, combinant une crise systémique de marché et une crise spécifique ; l'exigence réglementaire minimale est de 100% à tout moment ;
- le Net Stable Funding Ratio (NSFR), ratio long terme de transformation du bilan, qui compare les besoins de financement générés par les activités des établissements à leurs ressources stables ; le niveau minimal exigé est de 100%.

Afin de respecter ces exigences, le Groupe s'assure que ses ratios réglementaires sont gérés bien au-delà des exigences réglementaires minimales fixées par la directive 2019/878 du Parlement européen et du Conseil du 20 Mai 2019 (CRD5) et le règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 (CRR2)¹.

Le ratio LCR de Société Générale s'est toujours établi à un niveau supérieur à 100% : 140% fin mars 2025 contre 162% à fin 2024.

Depuis qu'il est en vigueur, le ratio NSFR s'est toujours établi à un niveau supérieur à 100% et s'élève à 115 % à fin mars 2025 contre 117% à fin 2024.

Par ailleurs, afin de compléter son dispositif, le Groupe dispose d'indicateurs de suivi adaptés, en particulier le suivi d'impasses de liquidité sous divers scénarii de stress et sous conditions normales, par devise significative et toutes devises confondues, qui peuvent être assortis de contraintes additionnelles en matière d'objectif et de niveau minimal. Les indicateurs de liquidité en USD font également l'objet d'un suivi spécifique.

1 Plusieurs amendements aux normes réglementaires européennes ont été adoptés en mai 2019 : Le texte relatif au LCR, publié en octobre 2014, a depuis été complété par un Acte Délégué corrigendum qui est entré en vigueur le 30 avril 2020. Le niveau minimal du ratio exigé est de 100% depuis le 1er janvier 2018. L'exigence de NSFR incluse dans le texte CRR2 (EU) 2019/876 du 20 mai 2019 s'applique depuis juin 2021. Le ratio exigé est de 100%.

TABLEAU 13 : RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITE – LCR (LIQ1)

Le ratio de couverture des besoins de liquidité est calculé sur 12 mois glissants (sur la base des valeurs fin de mois). Le nombre de points de données utilisés pour le calcul de chaque moyenne est de 12.

Groupe prudentiel (En M EUR)	Total de la valeur non pondérée (moyenne)				Total de la valeur pondérée (moyenne)			
Trimestre se terminant le	31.03.2025	31.12.2024	30.09.2024	30.06.2024	31.03.2025	31.12.2024	30.09.2024	30.06.2024
Actifs liquides de haute qualité								
Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA)					282 881	286 262	288 265	283 125
Sorties de trésorerie								
Dépôts de la clientèle de détail et dépôts de petites entreprises clientes, dont :	234 692	236 545	236 731	237 347	17 580	17 875	17 901	18 111
<i>Dépôts stables</i>	141 015	140 056	140 292	139 319	7 051	7 003	7 015	6 966
<i>Dépôts moins stables</i>	82 213	85 440	86 194	88 675	10 515	10 868	10 884	11 138
Financements de gros non garantis	294 724	292 906	288 943	287 410	149 454	147 979	145 059	144 246
<i>Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans des réseaux de banques coopératives</i>	68 557	67 445	66 298	65 710	16 537	16 306	16 028	15 943
<i>Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)</i>	214 687	214 479	212 844	212 034	121 436	120 691	119 230	118 637
<i>Créances non garanties</i>	11 481	10 983	9 801	9 666	11 481	10 983	9 801	9 666
Financements de gros garantis					44 686	42 387	40 515	44 686
Exigences complémentaires	215 049	215 661	215 131	217 354	69 274	70 916	71 799	74 028
<i>Sorties liées à des expositions sur dérivés et autres exigences de sûretés</i>	27 612	27 468	27 859	29 970	23 744	23 993	24 662	26 670
<i>Sorties liées à des pertes de financement sur des produits de créance</i>	13 100	14 696	15 619	16 697	13 074	14 696	15 619	16 697
<i>Facilités de crédit et de liquidité</i>	174 338	173 497	171 653	170 687	32 456	32 228	31 519	30 661
Autres obligations de financement contractuelles	98 732	100 393	96 509	90 354	98 726	100 391	96 509	90 354
Autres obligations de financement éventuel	121 174	118 921	119 218	118 471	6 780	6 731	6 974	7 306
TOTAL DES SORTIES DE TRÉSORERIE					386 501	386 280	378 756	384 230
Entrées de trésorerie								
Opérations de prêt garanties (par exemple, prises en pension)	353 268	337 090	327 770	328 023	35 513	34 082	30 657	41 788
Entrées provenant des expositions pleinement performantes	40 264	41 746	41 692	42 063	31 172	31 975	32 020	32 718
Autres entrées de trésorerie	137 560	140 695	136 988	132 350	133 597	136 646	132 807	128 161
(Différence entre le total des entrées de trésorerie pondérées et le total des sorties de trésorerie pondérées résultant d'opérations effectuées dans des pays tiers où s'appliquent des restrictions aux transferts, ou libellées en monnaie non convertible)					-	-	-	-
(Excédent d'entrées de trésorerie provenant d'un établissement de crédit spécialisé lié)					-	-	-	-
TOTAL DES ENTRÉES DE TRÉSORERIE	531 092	519 531	506 450	502 436	200 282	202 702	195 483	202 667
<i>Entrées de trésorerie entièrement exemptées</i>	190	107	24	2	38	21	5	0
<i>Entrées de trésorerie soumises au plafond de 90%</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Entrées de trésorerie soumises au plafond de 75%</i>	398 176	400 852	396 528	395 623	200 244	202 681	195 478	202 666
VALEUR AJUSTÉE TOTALE								
COUSSIN DE LIQUIDITÉ					282 881	286 262	288 265	283 125
TOTAL SORTIES DE TRÉSORERIE NETTES					186 219	183 577	183 273	181 564
RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ (%)					152,19%	156,40%	157,65%	156,38%

Au 31 mars 2025, la moyenne des LCR de Société Générale s'établit à 152 % (moyenne arithmétique des douze LCR de fin de mois d'avril 2024 à mars 2025, conformément à l'exigence de publication prudentielle émanant du règlement (UE) N°2019/876).

Le LCR au 31 mars 2025 est de 140%, soit un surplus de liquidité de 77 milliards d'euros par rapport à l'exigence réglementaire de 100%. Au 31 décembre 2024, le LCR était de 162%, correspondant alors à un surplus de liquidité de 104 milliards d'euros.

Le numérateur du LCR est de 270 milliards d'euros au 31 mars 2025, en diminution de 2,5 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2024. Au dénominateur, les sorties nettes de trésorerie ont augmenté pendant la même période de 24 milliards d'euros.

Le numérateur du LCR inclut, au 31 mars 2025, 166 milliards d'euros de réserves en banques centrales disponibles (62%) et 90 milliards d'euros d'actifs liquides de Niveau 1 (33%), ainsi que 14 milliards (5%) d'actifs liquides de Niveau 2. Au 31 décembre 2024, le numérateur, qui s'élevait à 272 milliards d'euros, comportait 95% de réserves banques centrales disponibles et d'actifs liquides de Niveau 1.

L'euro représente, au 31 mars 2025, 45% des actifs liquides de haute qualité totaux de Société Générale. Le dollar américain représente également plus de 5% des actifs liquides du Groupe, avec un poids de 34%, ainsi que le yen japonais avec un poids de 8%. Le profil de liquidité du Groupe en dollars américains est encadré par une série de seuils portant sur diverses métriques, incluant des indicateurs d'excès de liquidité sous stress en dollars américains.

Société Générale structure ses sources de financement pour éviter une dépendance trop importante à une contrepartie ou à un segment de marché donnés, en définissant et surveillant des métriques de risques de concentration sur les marchés de financements sécurisés et non sécurisés. Les financements court terme non sécurisés sont par exemple soumis à des seuils par type de contrepartie (entreprises, banques centrales, secteur public, gestionnaires d'actifs, etc.). Les financements sécurisés sont encadrés de manière à éviter qu'une diminution de la liquidité sur un segment du marché du *repo* (par contrepartie, par collatéral sous-jacent, par devise) n'affecte matériellement le refinancement des inventaires sur le marché. Par ailleurs, le financement long terme du Groupe est structurellement diversifié. Le programme de financement « *plain vanilla* » est réparti par devise, par instrument et par région, et touche une large base d'investisseurs. Les financements structurés sont très granulaires (différents réseaux de distribution) et offrent une diversification en termes de types d'investisseurs.

Dans son calcul de LCR, Société Générale tient compte des besoins en collatéraux résultant d'une diminution de sa note de crédit de trois niveaux pour ses entités d'émissions de *covered bonds* et pour d'autres entités utilisées dans les activités de marchés de capitaux. Société Générale intègre aussi dans son calcul de LCR un choc de marché négatif potentiel, sur la base d'une approche historique sur 24 mois.

Des réserves spécifiques couvrent les besoins de financement intra-journaliers. Ces réserves sont prises en compte lors des stress tests liquidité basés sur des modèles internes et qui sous-tendent le contrôle de l'horizon de survie sous stress de Société Générale.

7 RISQUE STRUCTUREL DE CHANGE

Le tableau suivant remplace le tableau n°93 page 221 du Pilier 3 2025

SENSIBILITE DU RATIO *COMMON EQUITY TIER 1* DU GROUPE A UNE VARIATION DE LA DEVISE DE 10% (EN POINTS DE BASE)

<i>Devise</i>	Impact sur le ratio <i>Common Equity Tier 1</i> d'une dépréciation de 10% de la devise		Impact sur le ratio <i>Common Equity Tier 1</i> d'une appréciation de 10% de la devise	
	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023
USD	(1,7)	(2,3)	1,7	2,4
GBP	0,4	(0,7)	(0,4)	0,7
XAF	0,3	0,6	(0,3)	(0,6)
XOF	(0,4)	(0,5)	0,4	0,5
CZK	0,4	(0,3)	(0,4)	0,3
TRY	(0,6)	(0,3)	0,6	0,3
SEK	0,1	(0,2)	(0,1)	0,2
RON	0,5	(0,2)	(0,5)	0,2
XPF	0,1	0,2	(0,1)	(0,2)
Autres	1,6	(0,4)	(1,6)	0,4

8 ANNEXES

8.1 INDEX DES TABLEAUX DU RAPPORT SUR LES RISQUES

Chapitre	N° tableau Pilier 3	Titre	Page	Page	Références réglementaires EBA
			Pilier 3 31.12.2024	Pilier 3 31.03.2025	
1	1	Couverture des engagements douteux	9		
1	2	Risque de marché : VaR et SVaR	11		
1	3	Risque de taux d'intérêt dans le portefeuille de négociation	13		IRRBB1
1	4	Indicateurs clés	15	3	KM1
1	5	TLAC – Indicateurs clés	16	5	KM2
5	6	Différence entre périmètre statutaire et périmètre prudentiel	49		
5	7	Rapprochement entre les fonds propres réglementaires et le bilan dans les états financiers audités	50		CC2
5	8	Entités exclues du périmètre prudentiel	52		
5	9	Montant total des instruments de dette assimilés aux fonds propres <i>Tier 1</i>	54		
5	10	Évolution des dettes éligibles à la constitution des fonds propres	54		
5	11	Composition de l'exigence prudentielle minimale de capital pour Société Générale	55		
5	12	Fonds propres prudentiels et ratios de solvabilité	56	6	
5	13	Déductions et retraitements prudentiels CET1	57		
5	14	Vue d'ensemble des expositions pondérées	58	7	OV1
5		Comparaison des montants pondérés modélisés et standardisés au niveau du risque		8	CMS1
5		Comparaison des montants pondérés modélisés et standardisés au niveau des catégories d'actifs		9	CMS2
5	15	Ventilation par pôle des expositions pondérées par type de risque	59	10	
5	16	Contribution des principales filiales aux expositions pondérées (RWA) du Groupe	59		
5	17	Synthèse du ratio de levier et passage du bilan comptable sur périmètre prudentiel à l'exposition de levier	60	10	
5	18	Conglomérat financier – Montant d'exigences de fonds propres et ratio	61	10	INS2
5	19	Comparaison des fonds propres et des ratios de solvabilité et de levier avec et sans application des dispositions transitoires IFRS 9	62		IFRS9-FL
5	20	Participations non déduites dans des entreprises d'assurance	62		INS1
5	21	Composition des fonds propres réglementaires	63		CC1
5	22	TLAC – Composition	67		TLAC1
5	23	TLAC – Hiérarchie des créanciers de l'entité de résolution	68		TLAC3
5	24	Résumé du rapprochement entre actifs comptables et expositions aux fins du ratio de levier	70		LR1-LRSUM
5	25	Ratio de levier – Déclaration commune	71		LR2-LRCOM
5	26	Ratio de levier – Ventilation des expositions au bilan (excepté dérivés, OFT et expositions exemptées)	73		LR3-LRSPL
5	27	Répartition géographique des expositions de crédit pertinentes pour le calcul du coussin contracyclique	74		CCyB1
5	28	Montant du coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement	75		CCyB2
5	29	Rapprochement du bilan consolidé sous périmètre statutaire et du bilan consolidé sous périmètre prudentiel et affectation dans les catégories de risques réglementaires	76		LI1

5	30	Principales sources de différences entre les montants d'exposition réglementaire et les valeurs comptables des états financiers	80	LI2
5	31	Corrections de valeur à des fins d'évaluation prudente (PVA)	82	PV1
6	32	Agences de notation utilisées en approche standard	88	
6	33	Champ d'application des approches IRB et standard	89	CR6-A
6	34	Périmètre d'application des approches IRB et standard pour le Groupe	89	
6	35	Échelle de notation interne historique de Société Générale et correspondance indicative avec celle des agences externes	90	
6	36	Echelle de notation interne dédiée au portefeuille PME France de Société Générale et correspondance indicative avec celle des agences externes	91	
6	37	Hors clientèle de détail – Principales caractéristiques des modèles et méthodes utilisés	92	
6	38	Clientèle de détail – Principales caractéristiques des modèles et méthodes utilisés	94	
6	39	Contrôle à posteriori des PD par catégorie d'expositions (échelle de PD fixe) - IRBA	95	CR9
6	40	Contrôle à posteriori des PD par catégorie d'expositions (échelle de PD fixe) - IRBF	99	CR9
6	41	Contrôle à posteriori des PD par catégorie d'expositions (uniquement pour les estimations de PD conformément à l'article 180, paragraphe 1, point F, du CRR) - IRBA	101	CR9.1
6	42	Contrôle à posteriori des PD par catégorie d'expositions (uniquement pour les estimations de PD conformément à l'article 180, paragraphe 1, point F, du CRR) - IRBF	104	CR9.1
6	43	Techniques d'atténuation du risque de crédit – Vue d'ensemble	108	
6	44	Catégories d'expositions	109	
6	45	Variation des expositions pondérées (RWA) par approche (risque de crédit et risque de contrepartie)	111	
6	46	Expositions performantes et non performantes et provisions correspondantes	113	CR1
6	47	Variations du stock de prêts et avances non performants	115	CR2
6	48	Qualité de crédit des expositions restructurées	115	CQ1
6	49	Qualité de crédit des expositions performantes et non performantes par nombre de jours d'impayés	117	CQ3
6	50	Qualité de crédit des expositions non performantes par situation géographique	119	CQ4
6	51	Qualité de crédit des prêts et avances accordés à des entreprises non financières par branche d'activité	123	CQ5
6	52	Sûretés obtenues par prise de possession et processus d'exécution	125	CQ7
	53	Échéance des expositions	126	CR1-A
6	54	Techniques d'atténuation du risque de crédit – Vue d'ensemble	126	CR3
6	55	Exposition, EAD et RWA au titre du risque de crédit par catégorie d'expositions et approche	127	
6	56	Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (CRM)	128	CR4
6	57	Approche standard – Expositions au risque de crédit par catégorie d'expositions réglementaire et pondération de risque	130	CR5
6	58	Approche interne – Expositions au risque de crédit par catégorie d'expositions et fourchette de probabilité de défaut – IRBA	132	CR6
6	59	Approche interne – Expositions au risque de crédit par catégorie d'expositions et fourchette de probabilité de défaut – IRBF	140	CR6
6	60	Approche interne – Effet sur les RWA des dérivés de crédit utilisés comme techniques d'atténuation du risque de crédit	144	CR7
6	61	Approche interne – Informations sur le degré d'utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit – IRBA	145	CR7-A

6	62	Approche interne – Informations sur le degré d'utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit – IRBF	149		CR7-A
6	63	État des flux des RWA relatifs aux expositions au risque de crédit dans le cadre de l'approche interne	150	11	CR8
6	64	Expositions de financement spécialisé – Approche interne	151		CR10.1-10.4
6	65	Expositions sous forme d'actions faisant l'objet de la méthode de pondération simple	152		CR10.5
7	66	Exposition, EAD et RWA au titre du risque de contrepartie par catégorie d'expositions et approche	161		
7	67	Analyse des expositions au risque de contrepartie par approche	162		CCR1
7	68	Expositions sur les contreparties centrales	163		CCR8
7	69	Composition des sûretés pour les expositions au risque de contrepartie	164		CCR5
7	70	Opérations soumises aux exigences de fonds propres pour risque de CVA	164		CCR2
7	71	Approche interne – Expositions au risque de contrepartie par catégorie d'expositions et échelle de probabilité de défaut	165		CCR4
7	72	Approche standard – Expositions au risque de contrepartie par catégorie d'expositions réglementaire et pondération de risque	167		CCR3
7	73	Expositions sur dérivés de crédit	168		CCR6
7	74	État des flux des RWA relatifs aux expositions au risque de contrepartie dans le cadre de l'IMM	169	12	CCR7
8	75	Qualité des positions de titrisation conservées ou acquises	177		
8	76	Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation	179		SEC1
8	77	Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation	180		SEC2
8	78	Expositions titrisées par l'établissement – Expositions en défaut et ajustements pour risque de crédit spécifique	181		SEC5
8	79	Agences de notation utilisées en titrisation par type de sous-jacents	183		
8	80	Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation et exigences de fonds propres réglementaires associées – établissement agissant en tant qu'initiateur ou en tant que sponsor	184		SEC3
8	81	Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation et exigences de fonds propres réglementaires associées – établissement agissant en tant qu'investisseur	186		SEC4
9	82	VaR réglementaire (dix jours, 99%) et à un jour, 99%	196	13	
9	83	SVaR réglementaire (dix jours, 99%) et à un jour, 99%	197		
9	84	IRC (99,9%) et CRM (99,9%)	199		
9	85	Expositions pondérées et exigences de fonds propres au titre du risque de marché par composante de risques	203		
9	86	Exigences de fonds propres et expositions pondérées par type de risque de marché	203		
9	87	Risque de marché dans le cadre de l'approche standard	205		MR1
9	88	Risque de marché dans le cadre de l'approche fondée sur les modèles internes	206		MR2-A
9	89	Valeurs de l'approche fondée sur les modèles internes pour les portefeuilles de négociation	206		MR3
9	90	État des flux des RWA relatifs aux expositions au risque de marché dans le cadre de l'approche fondée sur les modèles internes	211	15	MR2-B
10	91	Exigences de fonds propres et expositions pondérées pour risque opérationnel	214		OR1
11	92	Risque de taux d'intérêt dans le portefeuille hors négociation	220		IRRBB1
11	93	Sensibilité du ratio <i>Common Equity Tier 1</i> du Groupe à une variation de la devise de 10% (en points de base)	221	19	
12	94	Actifs grevés et actifs non grevés	228		AE1
12	95	Sûretés reçues	229		AE2
12	96	Sources des charges grevant les actifs	230		AE3
12	97	Réserve de liquidité	231	16	

12	98	Ratio de couverture des besoins de liquidité (LCR)	232	17	LIQ1
12	99	Ratio de financement stable net (NSFR)	234		LIQ2
12	100	Bilan échéancé	236		
14	101	Portefeuille bancaire - indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle	274		Modele 1
14	102	Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : prêts garantis par des biens immobiliers - efficacité énergétique des sûretés	282		Modele 2
14	103	Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : paramètre d'alignement	284		Modele 3
14	104	Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Expositions sur les 20 plus grandes entreprises à forte intensité de carbone	285		Modele 4
14	105	Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : expositions soumises au risque physique	286		Modele 5
14	106	Récapitulatif des ICP des expositions alignées sur la taxonomie	302		Modele 6
14	107	Mesures d'atténuation : actifs entrant dans le calcul du GAR	304		Modele 7
14	108	GAR (%)	308		Modele 8
14	109	Autres mesures d'atténuation du changement climatique non couvertes dans le règlement (UE) 2020/852	312		Modele 10